

**PV SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, le deux février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

Date de convocation :	27/01/2015	Présents : David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Alexandra LE FOLL, Karine RANVIER, Germain BATAIS, Joseph JASMIN, Célia LEGENTY, Martine CHABOT, Stéphane BERNARD, Catherine DEGOUL, Ahmed NACEH Nathalie CLAVIER, Faouzi CHERCHALI, Plamena MAIN, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN, Bruno HYSON, Abdel YASSINE
Date d'affichage :	27/01/2015	
En exercice :	29	Excusés : Didier RAJOBSON pouvoir à Jean-Marc FRESIL, Boualem BENAOUA, Ruben
Présents :	23	COLLETTE, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel
Votants :	26	YASSINE, Annie SALTZMANN
		Secrétaire de séance : Martine CHABOT

- 191/14 Signature d'un contrat entre la mairie et la Compagnie SIMAGINE les 3 et 17/12/2014 dans le cadre de la résidence de la compagnie Simagine pour un montant de 1640,00€ TTC
- 192/14 Convention avec Les Ateliers du Verbe dans le cadre de l'atelier d'écriture pour la résidence de création sur le thème de l'amour pour un montant de 2400,00€TTC
- 193/14 Avenant au marché d'extension construction du Groupe scolaire des Joncs Marins, lot 14 : matériel de cuisine avec la société Froid 77 pour un montant de 3558,53 € HT
- 194/14 Avenant au marché d'extension construction du Groupe scolaire des Joncs Marins, lot 2 : démolition gros œuvre ravalement avec la société EGMB pour un montant de 18 289,04 € HT
- 195/14 Avenant au marché d'extension construction du Groupe scolaire des Joncs Marins, lot 5 : menuiserie extérieure, protections solaires avec la société Aide Nouvelle/ DIB pour un montant de 2270,00 € ht
- 196/14 Avenant en moins value au marché d'extension construction du Groupe scolaire des Joncs Marins, lot 11 : Plomberie, chauffage, ventilation avec la société CHARPENTIER pour un montant de – 13 073,50 € HT
- 197/14 Convention avec Euroglisse le 20/12/2014 dans le cadre de la soirée Roller pour un montant de 4975,50 € TTC
- 198/14 Convention avec la compagnie Simagine pour des ateliers météorologues et magicien de l'amour pour un montant de 740.50 ttc pour la période du 14 novembre au 15 décembre 2014
- ANNEE 2015**
- 01/15 Contrat de cession avec Melodyn productions le 8/01/2015 dans le cadre des vœux du Maire aux enfants des écoles pour un montant de 3376,00 € TTC
- 02/15 Contrat de cession avec la Compagnie « Goûtes y donc », les 29,30 et 31/01/2015 pour un montant de 3489,10 € TTC dans le cadre des vœux du maire aux enfants des écoles
- 03/15 Convention activité théâtre au CMA de janvier à juin 2015 avec la Compagnie Spectacle de Poche pour un montant de 14136.18 € TTC
- 04/15 Contrat de cession avec l'association De-ci De-là pour deux représentations du spectacle TOI et MOI pour un montant de 1770 ,00 € TTC
- 05/15 Convention de prestations artistiques avec l'association compagnie du spectacle de poche pour la mise en scène d'ateliers de lecture à haute voix pour un montant de 2117.50 € TTC
- 06/15 Contrat de cession avec l'association SIMYA Production pour 3 concerts chants du monde du trio vocal IZVAN les 28, 30 et 31/05/2015 pour un montant 3090,00 € TTC
- 07/15 Convention avec SIMYA Production les 29/03 et 27, 28 et 29/05/2015 pour un montant de 3370,00€ TTC
- 08/15 Formation de tuteur en entreprise pour un apprenti avec l'ACPPAV pour un montant de 150,00 € TTC
- 09/15 Marché à procédure adaptée pour une mission de géomètre pour les besoins de la commune de Fleury-Mérogis avec la société ATGT pour un montant de 54 000 € TTC
- 10/15 Convention de prestation entre la ville de Fleury-Mérogis et la Compagnie Simagine pour la réalisation d'un court métrage sur la thématique de l'amour pour un montant de 3000, 00 € TTC
- 11/15 Contrat de cession avec l'association DIFE KAKO le 28/03/2015 pour la représentation d'un spectacle proposé par le CMA pour un montant de 3622,50 € TTC
- 12/15 Convention avec l'association Le Cabaret des oiseaux pour les élèves des cours d'éveil musique et danse pour un montant de 494,05 € TTC
- 13/15 Marché à procédure adaptée pour le transport des personnes avec la société NEDROMA pour un montant de 54 000 € TTC
- 14/15 Signature d'un contrat entre la mairie et la Compagnie SIMAGINE d'octobre 2014 à novembre 2015 pour un montant de 6670,00€ TTC
- 15/15 Signature d'un contrat entre la mairie et Virginia- Santa Duban pour un montant de 1000,00 € TTC

- 16/15 Convention avec la Compagnie SIMAGINE le 30/01/2015 et le 27/03/2015 dans le cadre du projet « Unis Sons Emotions » pour un montant de 430,00 € TTC
- 17/15 Convention avec la Compagnie SIMAGINE pour des ateliers spectacles au cours du premier semestre 2015 dans le cadre du projet « Unis Sons Emotions » pour un montant de 1307,50 € TTC
- 18/15 Convention avec la Compagnie SIMAGINE de février à juin 2015 dans le cadre du projet « Unis Sons Emotions » pour un montant de 7878,00 € TTC
- 19/15 Contrat de cession avec la Compagnie RETOURAMONT le 20/06/2015 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 7279,50 € TTC
- 20/15 Marché à procédure adaptée pour l'entretien et réparation des alarmes intrusions, d'incendie des contrôles d'accès et vidéos surveillances avec la société ATC Sécurité pour un montant de 48 000,00€ TTC
- 21/15 Convention avec la Compagnie Le Cabaret des Oiseaux pour un montant de 585,55 € TTC
- 22/15 Convention de partenariat financier pour un apprentissage pour un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture avec le CFA du CNFPT pour un montant de 2500 € TTC
- 23/15 Signature d'un contrat entre la mairie et Scène 2000 le 21/01/2015 pour un montant de 850,00 € TTC
- 24/15 Signature d'un contrat entre la mairie et Culture et Loisirs Séniors le 25/02/2015 pour 50 personnes au maximum à raison de 35,00 € TTC par personne
- 25/15 Convention avec ERDF pour l'extension du réseau distribution des Joncs Marins Rf :PC 091 235 09 30009 Icade- SCCV à Fleury-Mérogis Lot 1.2 pour un montant de 3305,83 € TTC
- 26/15 Convention avec ERDF pour l'extension du réseau distribution des Joncs Marins Rf :PC 091 235 13 30007 I3F Lot 11.1 pour un montant de 18 820,60 € TTC
- 27/15 Convention avec ERDF pour l'extension du réseau distribution des Joncs Marins Rf :PC 091 235 13 30008 Nexity Lot 11.2 pour un montant de 11 132,23 € TTC
- 28/15 Convention avec la Compagnie Simagine pour des ateliers en direction des jeunes fréquentant le service jeunesse du 16 au 20/02/2015 pour un montant de 3000,00 € TTC
- 29/15 Convention avec la Compagnie Simagine pour des ateliers en direction des enfants des centres de loisirs durant l'année 2015 pour un montant de 1860,00 € TTC

1 - Débat d'orientation budgétaire 2015

Le conseil municipal réuni le 2 février 2015, après exposé de Monsieur le Maire, a débattu sur le débat d'orientation budgétaire 2015.

Départ de Mr Ahmed NACEH à 22 h 00

2 - Vente de parts de la SORGEM au profit de la ville de Leuville-sur-Orge

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

CEDE 20 actions, détenues par la commune de Fleury-Mérogis dans le capital de la SORGEM, à la commune de Leuville-sur-Orge au prix 3 300€

AUTORISE le Maire à intervenir à tous les actes et formalités nécessaires à la concrétisation de cette cession

Pour : 24 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

3 - Avenant au marché d'extension / construction du groupe scolaire des Joncs marins lot n°3 avec la société Duclous

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant au marché d'extension/construction du groupe scolaire des Joncs Marins, relatif au lot N° 3 : Charpente bois, bardage, couverture, avec la Sté DUCLOUX (Groupement DUCLOUX/ARBLADE) – 8 Rue de Châtillon – 45390 PUISEAUX, pour un montant de 108 816.52 € HT, représentant 10.16 % du montant initial du marché, pour les travaux de suppression de murs à ossature bois et réalisation d'un accès pompiers, rehausse de murs béton par poutre en lamellé collé, réfection de chéneaux

Pour : 24 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

4 - Avenant au marché d'extension / construction du groupe scolaire des Joncs marins lot n°4 avec la société Arblade

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant au marché d'extension/construction du groupe scolaire des Joncs Marins, relatif au lot N° 4 : Etanchéité, avec la Sté ARBLADE – 30 Grande Rue – 78910 TACOIGNIERES pour un montant de 33 403.52 € HT, représentant 11.74 % du montant initial du marché, concernant des travaux d'étanchéité pour pérenniser la couverture de la maternelle existante par réfection de cette dernière.

Pour : 24 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

5 - Avenant au marché d'extension / construction du groupe scolaire des Joncs marins lot n°7 avec la société SOGEFI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au marché d'extension/construction du groupe scolaire des Joncs Marins, relatif au lot N° 7 : Cloisons, doublages, plafonnages, avec la Sté SOGEFI – 1 Bis Rue des 3 saules – 77930 ST SAUVEUR SUR ECOLE, pour un

montant de 14 563.94 € HT, représentant 5.56 % du montant initial du marché, concernant des travaux de reprise dus en partie aux inondations de cet été

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON)

6 - Avenant au marché d'extension / construction du groupe scolaire des Jones marins lot n°8 avec la société Millet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au marché d'extension/construction du groupe scolaire des Jones Marins, relatif au lot N° 8 : menuiseries intérieures, signalétique, avec la Sté MILLET – 38 Rue de la Fontaine de l'Erable – 77148 LAVAL EN BRIE , pour un montant de 18 094.29 € HT, représentant 5.28 % du montant initial du marché, pour les travaux de reprise suite aux infiltrations dues aux fortes pluies de cet été et pose de porte en oculus en maternelle à la demande de la maîtrise d'ouvrage

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON)

7 - Avenant au marché d'extension / construction du groupe scolaire des Jones marins lot n°10 avec la société Delcloy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant au marché d'extension/construction du groupe scolaire des Jones Marins, relatif au lot N° 10 : sols souples, peintures, avec la Sté DELCLOY – 221 Rue Foch – ZI Vaux le Pénil – 77000 MELUN, pour un montant 46 600.00 € HT, représentant 15.68 % du montant initial du marché, pour les travaux de ragréage fibré et reprise de peintures et du ragréage dus aux fortes pluies de cet été.

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON)

8 - Tableau récapitulatif des marchés conclus en 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le tableau récapitulatif des marchés conclus en 2014 (ci-joint).

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON)

9 - Versement d'une subvention pour l'année 2014 au CEPFI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le versement de la subvention 2014 au CEPFI pour un montant de 11 297 euros.

10 - Délibération rapportant la désignation des représentants du conseil municipal au CHS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ANNULE la délibération n°27/2014 portant sur la désignation des représentants du conseil municipal auprès du CHS

DIT que les représentants des collèges employeur et employé sont nommés par arrêté

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON)

11 - Demande d'autorisation de recherche géothermique et demande d'autorisation de réalisation de travaux de forage sur la commune de Ris Orangis

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique au Dogger et d'ouverture de travaux miniers présentée par ESSONNE HABITAT, sous réserve :

Que les travaux projetés ne se situent pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine ;

Que toutes les dispositions soient prises par le maître d'ouvrage et les intervenants compte tenu du recours au glycol, pour éviter tout risque de pollution des sols, des eaux superficielles et souterraines pour la lubrification lors des travaux de forage en profondeur ;

Que les précautions soient prises pendant et après la durée des travaux afin d'éviter tout risque de pollution des sols, des eaux superficielles et souterraines ;

Que les forages soient parfaitement étanchés par cimentation afin d'éviter la mise en communication des différentes nappes ;

Que les intervenants prennent toutes les dispositions concernant les pollutions émises par l'ensemble des engins roulants sonores et les émissions atmosphériques émises lors des travaux de géophysique et/ou sondages.

Que l'ensemble des intervenants respectent les dispositions du décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Pour : 2 voix

Abstentions : 24 voix

12 - Signature d'une convention avec la communauté d'agglomération du Val d'Orge pour la mise à disposition du logiciel urbaweb

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention pour la mise à disposition du logiciel URBAWEB et l'hébergement des données informatiques de la commune de Fleury-Mérogis dans la base de données de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que la mise à disposition de ce logiciel URBAWEB est gratuite.

13 - Programmation du contrat de ville et ville vie vacances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE les projets suivants dans le cadre de la programmation CUCS en fonctionnement comme suit :

- « Femme avant tout », porté par la Halte garderie,
- « Passerelle des arts », porté par le CMA
- « Des outils pour votre recherche d'emploi », porté par le Pôle Insertion Emploi
- « BAFA, passeport pour un 1^{er} emploi », porté par le PIJ
- « Cérémonie des jeunes diplômés » porté le PIJ
- « Prévention des produits addictifs en direction des jeunes » porté parle PIJ
- « Unis sons d'émotions : création participative » porté par le Pôle Culture / Vie Locale et associative
- « Ma ville quartier du monde », porté par le Pôle Culture / Vie Locale et associative
- « Semaine des droits de l'enfant » porté par le Service Enfance / Jeunesse

PROPOSE les projets suivants dans le cadre de la programmation VVV en fonctionnement comme suit :

- « Clip me my song to danse », porté par le CMA,

SOLLICITE les subventions de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions,

DIT que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2015 de la ville.

14 - Demande de subvention au Conseil général pour le pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis à la mission citoyenneté et accès aux droits pour le projet \"liberté, égalité, amour\" dans le cadre de sa journée internationale des droits des femmes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire de Fleury-Mérogis de solliciter pour le Pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis une subvention de 5000 euros auprès du Conseil général.

Pour : 25 voix (Alexandra LE FOLL absente au moment du vote)

15 - Convention d'objectifs et de financement aide spécifique rythmes soclaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement

DIT que la convention est signée pour l'année 2014

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

Pour : 25 voix (Alexandra LE FOLL absente au moment du vote)

16 - Avenant n°2 au contrat enfance jeunesse 2012-2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE l'avenant n°2 du contrat enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2014

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

17 - Aide au fonctionnement - fonds publics et territoires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention

DIT que la convention est signée pour l'année 2014

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

18 - Création d'un poste de rédacteur territorial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NB	POSTE CREE	Date de création
1	Rédacteur territorial Nouvel effectif : 11	01/03/2015

DIT que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade de Rédacteur territorial.

DIT qu'en cas de recrutement d'un agent non titulaire, la rémunération sera fixée sur la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux de la fonction publique territoriale et en fonction du niveau d'expérience du candidat retenu.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2015 de la ville.

Séance levée à 23 h 15